

ASSOCIATION DES  
PETITS PAYSANS

Berne, le 27 avril 2026

## L'Association des petits paysans se réjouit : le Conseil national soutient le relèvement de la limite d'âge pour bénéficier de l'aide initiale unique

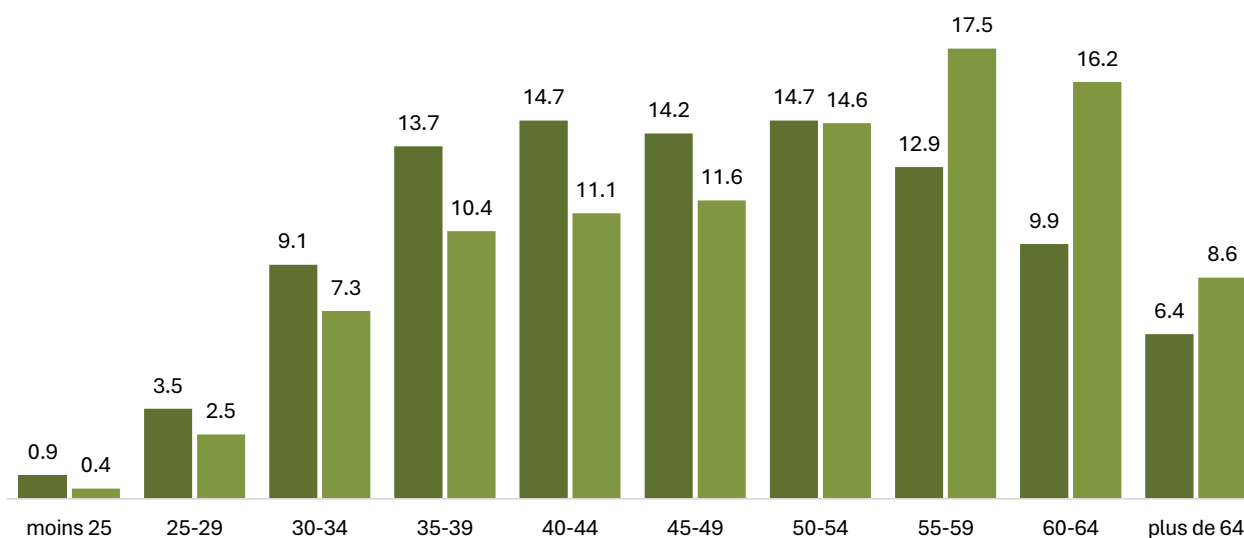
Le conseiller national et président de l'Association des petits paysans, Kilian Baumann, a déposé la motion **25.3735**, cosignée par des membres de tous les groupes parlementaires, afin d'adapter la limite d'âge pour l'octroi des aides initiales aux jeunes agriculteurs et agricultrices à la structure des âges actuelle. Aujourd'hui, le Conseil national a suivi la recommandation du Conseil fédéral et a adopté la motion. Il appartient désormais au Conseil des États d'approuver également cette motion.

Un quart des chef-fes d'exploitation en Suisse ont plus de 60 ans et atteindront ainsi l'âge de la retraite dans les cinq prochaines années, voire l'ont déjà atteint. En Suisse, cela entraîne la suppression des paiements directs pour ces exploitations.

### Âge des chef-fes d'exploitation en 2000 et 2024

en pourcentage des chef-fes d'exploitation dont l'âge est connu (87 %)

■ 2000  
■ 2024



Office fédéral de la statistique 2025 : Relevé des structures agricoles, représentation propre

Par ailleurs, 32,1 pour cent des chef-fes d'exploitation ont entre 50 et 59 ans et atteindront donc aussi l'âge de la retraite dans un avenir proche. Par rapport à l'année 2000, les chef-fes d'exploitation sont aujourd'hui nettement plus âgés. Pour l'Association des petits paysans, le renouvellement générationnel dans l'agriculture est donc une priorité absolue et des mesures urgentes sont nécessaires pour le favoriser. La motion visant à adapter l'aide initiale à la structure des âges actuelle constitue une telle mesure.

## **Adaptation de l'aide initiale à la structure des âges actuelle**

L'acquisition d'exploitations agricoles et de bien-fonds représente un défi financier important. C'est pourquoi la Confédération accorde une aide initiale sous forme de crédits d'investissement remboursables et sans intérêt aux jeunes agricultrices et agriculteurs, mais seulement jusqu'à 35 ans. Or, selon une étude récente d'Agroscope, la moyenne d'âge des personnes ayant repris une ferme entre 2004 et 2020 est de 36,7 ans. Les personnes ayant créé une nouvelle ferme avaient même en moyenne 42,1 ans.<sup>1</sup>

Compte tenu du recul constant du nombre d'exploitations agricoles et du décalage entre la législation et l'âge effectif d'entrée dans l'agriculture, la limite d'âge pour bénéficier de l'aide initiale doit être adaptée à la réalité et relevée : la limite d'âge pour bénéficier d'un prêt unique et sans intérêt doit passer de 35 à 40 ans.



**« Le relèvement de la limite d'âge pour bénéficier de l'aide initiale vise à faciliter le renouvellement générationnel dans l'agriculture. La mesure laissera également aux cédants et cédantes et aux personnes reprenant une exploitation le temps nécessaire pour mûrement réfléchir à cette décision déterminante. »**

Kilian Baumann, conseiller national et président de l'Association des petits paysans

L'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF), qui demande également un relèvement de la limite d'âge pour l'octroi de l'aide initiale, justifie cette mesure par le fait que les femmes tendent à s'établir comme cheffe d'exploitation plus tard que les hommes, raison pour laquelle cette mesure est bénéfique aux femmes dans l'agriculture.<sup>2</sup>

### **Contact**

Kilian Baumann  
Conseiller national et président de  
l'Association des petits paysans  
kilian.baumann@parl.ch  
078 809 70 43

Carole Gauch  
Codirectrice de  
l'Association des petits paysans  
c.gauch@kleinbauern.ch  
031 312 64 00

---

### **Source des informations**

<sup>1</sup> Zorn, Alexander (2025) : The structure of ageing in Swiss agriculture.

<sup>2</sup> Union suisse des paysannes et des femmes rurales (2025) : Feuille de route politique agricole PA2030+.